



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19069325

de

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

14 MAI 2019

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : 0875 560 996

Dénomination(en entier) : **ATRYA BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de Montigny 57 Boîte Z, 6200 Châtelineau****Objet de l'acte : Démission d'administrateur - nomination d'administrateur**

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises le 10 avril 2019:

1. L'actionnaire unique confirme d'avoir pris acte de la démission de la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société, prenant cours le 31 décembre 2018:

- Monsieur Marc Burger, domicilié à 4 rue des Cerisiers, 67960 Entzheim, France.

2. Suite au préalable, l'actionnaire unique confirme d'avoir nommé la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société, prenant cours le 1 janvier 2019, pour un mandat d'une durée de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2024.

- Monsieur Emmanuel Lesage, domicilié à 21 avenue de la liberté, 67000 Strasbourg, France.

Son mandat d'administrateur sera exercé non-rémunéré. L'actionnaire unique ratifie pour autant que nécessaire, tous les actes posés par M. Lesage depuis le 1 janvier 2019 en tant qu'administrateur de la Société.

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, la Société est valablement représentée vis-à-vis de tiers, en justice et dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis, par un administrateur agissant seul.

3. L'actionnaire unique de la Société décide de désigner comme mandataire spécial, avec pouvoir de substitution et chacun agissant individuellement, Madame Virginie Ciers, Madame Delphine Folens, Madame Hannelore De Ly et Madame Vicki Kaluza du cabinet d'avocats K law SCRL, ayant son siège social à 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1K, afin de pourvoir aux formalités requises dans le cadre des décisions précitées, entre autres, le dépôt et la signature des formulaires de publication nécessaires au greffe du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge et de la modification des données de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Virginie Ciers
Mandataire spéciale
Avocat

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/05/2019 - Annexes du Moniteur belge